

Motion du conseil de laboratoire LIFAT (EA 6300 – ERL 7002) sur la LPPR

30/01/2020

Comme d'autres composantes et unités de recherche, le conseil du LIFAT exprime ses inquiétudes sur plusieurs points, à la lecture des rapports portés par les groupes de travail et des propositions de la CPU :

- le renforcement de la précarisation de l'ensemble des personnels de l'université (enseignants-chercheurs, personnels BIATSS, doctorants...),
- la baisse des soutiens récurrents (financiers et personnels) remplacés par des financements sur projet et primes individuelles qui vont renforcer les inégalités entre universités, entre équipes et au sein des équipes, la disparition de la collégialité de l'évaluation des carrières par les pairs au niveau national (CNU).
- la modulation obligatoire du service pour les enseignants-chercheurs sans critères nationaux,
- L'affaiblissement de l'unité du corps enseignant et le lien organique entre enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement et de recherche (risque de déconnexion entre les composantes d'enseignement et de recherche, au rebours de l'idée même d'Université).
- Plus généralement, nous demandons la tenue de véritables états généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur afin de formuler enfin une politique à la fois ambitieuse et respectueuse des personnels et des étudiants.
- Cette politique devra affirmer son attachement au statut de fonctionnaire d'État et inclure un plan de recrutement conséquent et les moyens qui s'y rapportent.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0